

Statistiques des exonérations douanières accordées de Janvier 2013 à Juin 2014.

Dans le but de promouvoir la transparence et accroître la culture de redevabilité envers la population burundaise en général et les contribuables en particulier, la nouvelle Direction de l'OBR vient de décider, dans sa réunion du Comité de Direction tenue en date du 18/08/2014, que les statistiques des exonérations douanières soient publiées régulièrement sur le site web de l'OBR.

Ainsi donc, nous sommes heureux de publier la 1^{ère} synthèse des exonérations ayant été accordées au cours de l'année passée (de Janvier 2013 à Décembre 2013) ainsi que celles accordées pendant les six premiers mois de l'année en cours :

2013

Catégorie	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre	Total	%
ONG & missions diplomatiques	370 042 569	2 639 019 672	3 029 713 179	282 940 507	6 321 715 927	5,7%
Etat, financement extérieur, dons	15 127 098 762	5 050 232 826	6 767 387 035	13 870 955 272	40 815 673 895	37,1%
Projets de construction sur financement extérieur	2 419 227 845	1 716 996 515	3 419 580 668	3 175 429 625	10 731 234 653	9,7%
Associations Sans But Lucratif	770 347 754	300 320 751	624 299 710	426 522 556	2 121 490 771	1,9%
Achats de médicaments	2 067 998 246	2 744 766 459	1 980 528 243	2 921 996 755	9 715 289 703	8,8%
Autres	1 298 356 188	395 994 642	2 101 978 253	451 686 898	4 248 015 981	3,9%
Investisseurs	5 292 778 117	5 283 008 818	4 381 594 123	6 462 931 233	21 420 312 291	19,5%
Exonérations sur décision du Gouvernement	4 611 363 324	7 039 186 750	1 875 395 751	1 220 425 737	14 746 371 562	13,4%
Total	31 957 212 805	25 169 526 433	24 180 476 962	28 812 888 583	110 120 104 783	100,0%

Pour l'année 2014 :

Catégorie	1er Trimestre	%
Etat/Fin.Ext	15 308 310 950	52,7%
Etat/Déc.Gvnt	3 140 270 618	10,8%
ASBL	660 044 810	2,3%
Privés	121 545 559	0,4%
Investisseurs	6 599 739 826	22,7%
ONG Etrangères	209 432 281	0,7%
Les équipements médicaux et les médicaments	2 209 620 797	7,6%
Effetspersonnels	71 343 970	0,2%
Les graines pour ensemencements et les poussins d'élevage	316 570 743	1,1%
Autres	412 032 873	1,4%
TOTAL	29 048 912 427	100,0%

CATEGORIE	2ème Trimestre	%
Etat/Financementextérieur	13 295 285 126	42,8%
Etat /Décision du Gouvernement	4 738 626 986	15,2%
Investisseurs	7 977 414 401	25,7%
Médicaments, produits pharmaceutique et équipements médicaux	3 084 635 869	9,9%

Intrants agricoles et équipements agricoles	60 675 920	0,2%
Effets personnels	92 238 708	0,3%
ASBL/Dons	303010965	1,0%
ONGs	190091212	0,6%
Privés	70241099	0,2%
Autres	1262395599	4,1%
TOTAL	31 074 615 885	100,0%

Il est important de souligner ce qui suit :

Les types d'exonérations accordées au Burundi sont les suivantes :

- a. L'exonération des Droits de Douane qui est principalement régie par la Loi sur la Gestion des Douanes de la Communauté Est Africaine en son cinquième annexe,
- b. L'exonération de la TVA qui est accordée conformément à la loi sur la TVA,
- c. L'exonération de la RAD qui est prévue par différentes lois nationales et conventions internationales.
- d. Autres (taxe de sureté, Droit d'accise, etc...)

Composantes des exonérations par catégorie

CATEGORIE	COMPOSANTES
ONG et Missions diplomatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations Non Gouvernementales qui ont signé des conventions avec le Gouvernement. - Missions Diplomatiques ou des ambassades qui bénéficient de l'exonération conformément à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques
Etat sur Financement extérieur/dons	Aides financières extérieures faites à l'Etat ou des dons en nature dans le cadre des projets bien déterminées.
Projet de construction sur financement extérieur	Travaux publics sur financement extérieur (SOGEA-SATOM, Pavage de la voirie urbaine,...)
ASBLs	Les dons en nature reçus par les ASBLs à condition que les projets cadrent bien avec les objectifs contenus dans les statuts de l'organisation.
Achats médicaments	Achats des produits pharmaceutiques pour humains et vétérinaires avec autorisation du Ministère de la Santé et celui de l'Agriculture et Elevage.
Investisseurs	Seuls les investisseurs ayant un certificat d'éligibilité de l'API ont droit à l'Exonération
Exonérations sur Décision du Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Projets exécutés sur le Budget de l'Etat. Ex : construction de l'hôpital de KARUZI, barrage hydroélectrique de Mpanda, barrage d'irrigation sur la rivière Kajeke,... - Autres exonérations sur décision du Gouvernement. Ex : Politique du Charroi zéro, certains contrats avec les opérateurs privés dans le cadre du Partenariat Public Privé,...
Autres	Cette catégorie comprend diverses exonérations dont bénéficient certaines

	personnes ou institutions en vertu de la Loi sur la Gestion des Douanes de la Communauté Est Africaine.
--	---